



- AC1 - Monuments historiques**
 - périmètre de protection de rayon 500 mètres
 - Monument Historique
- I3 - Canalisations de gaz**
 - zone de passage
- I4 - Lignes électriques**
 - zone de passage
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
 - zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques**
 - zone d'exploitation
- T1 - Voies ferrées**
 - zone de protection



maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Mittelhausen

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du
en date du

A ., le
M. ., .

Document de travail
Version du 23 août 2018